

COMMUNE DES TOUCHES
PROCES- VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2018

Le vendredi 21 décembre 2018 à **20h00**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie des Touches, sous la présidence de madame Laurence GUILLEMIN, 1^{ère} Adjointe – Maire par délégation de la commune DES TOUCHES.

Présents : Laurence GUILLEMIN, Paule DROUET, Stanislas BOMME, Bruno VEYRAND, Frédéric BOUCAULT, Floranne DAUFFY, Martine BARON, Magalie BONIC, Claire DELARUE, Anthony DOURNEAU, Nelly HAURAS, Maryse LASQUELLEC, Sandrine LEBACLE, Marcel MACE, Corinne AVENDANO, Daniel BORIE

Absents excusés : Frédéric GREGOIRE (pouvoir à Stanislas BOMME), Jean-Michel ROGER (pouvoir à Daniel BORIE)

Nombre de membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Claire DELARUE

Date de convocation : 13 décembre 2018

Date d'affichage : 13 décembre 2018

OBJET : Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2018

Vote : Pour : 17 - Contre : 0 - Abstentions : 1 (Corinne AVENDANO)

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un Procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé.

Suite à la tenue du Conseil réuni en séance le 30 novembre 2018 et sur proposition de Madame la 1^{ère} Adjointe, Maire par délégation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*- **Approuve** le Procès- Verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2018.*

Corinne AVENDANO précise qu'elle s'abstient n'ayant pu accéder au PV suite à un problème de mail. Maryse LASQUELLEC demande si l'absence de Jean-Michel ROGER explique le fait que l'opposition n'enregistre pas les débats ce soir.

L'opposition répond par la négative.

OBJET : Ecole de Musique intercommunale – Convention de partenariat 2019-2021

Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Monsieur Frédéric BOUCAULT, Conseiller délégué à la vie associative, rappelle au Conseil Municipal que l'Ecole de Musique Intercommunale (EMI) associative de Nort-sur-Erdre, Ligné, Petit-Mars, Casson, accueille régulièrement des élèves Touchois.

L'EMI est un acteur essentiel du développement du territoire, particulièrement en ce qui concerne le développement culturel de la jeunesse. Elle s'engage à poursuivre son projet autour des objectifs principaux répondant au principe « Apprendre et/ou découvrir la musique pour pratiquer ensemble » :

- Proposer un enseignement plus accessible financièrement en restant de qualité,
- Promouvoir la pratique collective de la musique sur l'ensemble du territoire en proposant notamment de nouveaux ateliers collectifs,

- Créer et/ou participer aux évènements communautaires locaux dans la limite de ses moyens et possibilités à la demande des partenaires. Ces prestations dépendront des disponibilités des parties prenantes (élèves et bénévoles de l'association) et pourront être accompagnées d'une demande d'indemnisation en raison des frais occasionnés,
- Proposer des interventions en milieu scolaire (IMS)

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'EMI en qualité de commune partenaire, dans les conditions visées dans la convention jointe, à savoir :

- Durée de la convention : du 01/01/2019 au 31/12/2021
- Participation financière à hauteur de 1.32€ par habitant
- Mise à disposition et entretien de locaux, uniquement pour les communes en capacité de répondre à cette demande.

- ☞ Il est précisé que la commune Des Touches ne met pas de local à disposition de l'EMI.
- ☞ Il est précisé que la prise en charge des éventuels travaux d'entretien revient à la seule commune mettant le local à disposition.

Laurence GUILLEMINE demande de préciser quels sont les avantages offerts aux Touchois dans le contexte d'une adhésion de la commune à l'EMI.

Frédéric BOUCAULT indique que les élèves paieront moins cher leur adhésion et des animations pourront être prévues par l'EMI sur notre territoire.

A la demande de Martine BARON, il est précisé que 9 élèves Touchois fréquentaient l'EMI en 2017-2018.

A la demande de Maryse LASQUELLEC, il est précisé que le coût pour la commune est fonction du nombre d'habitants et non du nombre d'élèves, afin de permettre à l'EMI d'avoir un budget pérenne. Maryse LASQUELLEC n'approuve pas cette logique.

Frédéric BOUCAULT précise que l'objectif est également de créer une ouverture vers l'EMI afin que le nombre d'élèves touchois augmente et qu'un plus grand nombre puisse bénéficier de cette offre de service de qualité. Il rappelle que le coût d'une école de musique est élevé car les professeurs sont rémunérés.

Laurence GUILLEMINE précise que l'adhésion des communes DES TOUCHES et de Saint Mars du Désert permettent également à l'EMI d'accéder à des subventions départementales.

Floranne DAUFFY rappelle que le mode d'adhésion de la commune est identique à celui mis en place pour l'AJICO, service jeunesse qui attire de plus en plus d'enfants Touchois. Une émulation peut donc se créer.

Bruno VEYRAND propose de voir l'adhésion à l'EMI comme un service complémentaire offert à la population.

Maryse LASQUELLEC indique qu'il faudrait que nous ayons accès à tous les services nortais de la même manière (théâtre,...)

Laurence GUILLEMINE précise que l'EMI, comme l'AJICO ne sont pas des services nortais mais des services intercommunaux. Elle rappelle également que si la commune dispose un jour d'un local dédié, l'EMI s'engage à venir donner ses cours ou des animations sur notre territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le Partenariat proposé entre la commune Des Touches et l'Ecole de Musique Intercommunale pour la période 2019-2021.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention de partenariat correspondante
- **Décide** de participer à l'EMI à hauteur de 1.32€ par an et par habitant
- **Précise** que la prise en charge des éventuels travaux d'entretien revient à la seule commune mettant un local à disposition.
- **Précise** que les crédits budgétaires relatifs à ce partenariat seront prévus aux Budgets 2019, 2020 et 2021

OBJET : SPED- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service- Année 2017.

Vote: Pour: 18 - Contre: 0 - Abstentions: 0

Le rapport annuel sur le prix la qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2017 est porté à la connaissance du Conseil municipal

Le rapport 2017 fait état des éléments suivants :

- Le SPED concerne les 12 communes de la CCEG, 58 835 habitants, 38 784 tonnes de déchets traités (659 kg/an/habitant)
- Faits marquant du SPED en 2017 :
 - actions de sensibilisation visant à inciter les usagers à réduire leurs déchets (questionnaire « Vous et vos déchets », stand d'information, démonstrations de broyeur à végétaux, ateliers de prévention des déchets,...)
 - actions de promotion du compostage (5^e site de compostage partagé entre voisins, 9^e site de compostage en établissement scolaire), du paillage, du réemploi (recycleries)
 - actions de communication auprès des scolaires
 - ouverture de la déchèterie de Grandchamp
 - augmentation de la fréquentation des 7 déchèteries (+9%) – Les quantités de déchets en déchèterie sont supérieures à la moyenne nationale.
 - 69% des déchets sont orientés vers une installation de valorisation (31% vers une installation de stockage)
 - réflexion sur l'évolution du service de collecte (mise en œuvre en 2018) : réduction de la fréquence de collecte à une fois toutes les deux semaines
- Tarifs des redevances incitatives en 2017 : stables

A la demande de Bruno VEYRAND, il est précisé que le projet de réseau des déchetteries n'est plus à l'ordre du jour à la CCEG.

Daniel BORIE précise que le projet d'agrandissement de la déchetterie de Nort sur Erdre est en stand-by, les études ayant démontré que le sol était trop meuble pour supporter les travaux. La CCEG est actuellement à la recherche d'un nouveau terrain sur Nort sur Erdre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Prend** acte du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets réalisé par la Communauté de communes Erdre et Gesvres pour l'année 2017.

OBJET : SPANC - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service- Année 2017.

Vote: Pour: 18 - Contre: 0 - Abstentions: 0

En application de la loi du 8 février 1995 et du décret du 6 mai 1995, Monsieur Frédéric BOUCAULT, Conseiller délégué, porte à la connaissance du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif pour l'année 2017.

Le rapport 2017 fait état des éléments suivants :

- Le SPANC concerne les 12 communes de la CCEG, environ 60 000 habitants et 10 201 installations d'ANC.
- Faits marquant du SPANC en 2017 :
 - attribution du marché pour la prestation « Opération de vidange des installations d'ANC » à la société ALTEA pour 3 ans
 - 43 études de faisabilité de la société CALLIGEE dans le cadre du programme de réhabilitation ouvrant droit à subvention de l'Agence de l'Eau
- Données chiffrées :
 - 370 RENDEZ-VOUS de conseil à l'utilisateur
 - 288 contrôles de conception réalisés
 - 218 contrôles de bonne exécution (94 avis favorables, 113 avis favorables avec réserves, 11 avis défavorables)
 - 342 contrôles périodiques, dont 6 sur Les Touches (36% conformes, 64% non-conformes)
 - 170 interventions pour vidange des installations, dont 2 sur Les Touches

- Tarifs des redevances SPANC en 2017 : stables

	Projet ≤ 20 eh*	21 < Projet < 199 eh*	200 eh ≤ Projet*
Contrôle conception	74 €	152 €	1370 €
Contrôle de bonne exécution	128 €	128 € par déplacement	355 € par déplacement
Contre-visite	128 €	128 € par déplacement	355 € par déplacement
Contrôle périodique	18€ par an (sur 8 ans)		
Contrôle périodique dans le cadre d'une cession immobilière	155 €		
Accompagnement dans le cadre du programme de réhabilitation avec l'Agence de l'Eau	270 €		

* eh : équivalents habitants

Frédéric BOUCAULT rappelle que les usagers peuvent bénéficier

- de tarifs avantageux pour effectuer la vidange de leur installation en passant par la CCEG.
- de subvention Agence de l'eau dans le cadre de projets de réhabilitation.

Il demande aux conseillers de bien vouloir communiquer sur ces points et d'inciter les touchois à se diriger vers la CCEG.

Le Conseil Municipal,

- **Prend** acte du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif réalisé par la Communauté de communes Erdre et Gesvres pour l'année 2017.

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau- Année 2017

Vote: Pour: 18 - Contre: 0 - Abstentions: 0

En application de l'article D 2224-3 du CGCT, ATLANTIC'EAU a l'obligation de rédiger chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service et de le présenter à ses collectivités membres.

Le rapport 2017 est présenté au conseil municipal. Il fait état des éléments ci-après :

- ATLANTIC'EAU regroupe 166 communes et comprend le SIAEP de la Région de Nort-sur-Erdre (23 communes)
- En 2017, l'alimentation en eau est issue à 84% par les productions des collectivités adhérentes, 16% par des achats à des collectivités extérieures.
- ATLANTIC'EAU : 243 081 abonnés
- Commune des Touches : 892 abonnés en 2017
- Analyses bactériologiques et chimiques (secteur de Nort sur Erdre) : taux de conformité de 100% sur le plan bactériologique. Présence d'un produit de dégradation de pesticides ; cette situation ne présente pas de risque pour la santé des usagers, eau peu calcaire
- Tarifs de vente de l'eau (diamètres domestiques) ont été baissés en 2017 (-15%)

Après en avoir pris connaissance de ce document, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport 2017 sur le prix et la qualité de l'eau.

Laurence GUILLEMINE annonce que le Conseil municipal sera prochainement appelé à se prononcer sur la situation des captages en eau potables situés au Plessis Pas Brunet à Nort sur Erdre, notamment quant à la teneur élevée en nitrates et la présence de produits de dégradation d'herbicides.

Laurence GUILLEMINE annonce qu'il y a une réelle volonté des élus de faire quelque chose pour améliorer la qualité de l'eau en augmentant la protection de la zone de captage.

Bruno VEYRAND demande ce que peut faire la préfecture à ce sujet.

Laurence GUILLEMINÉ répond qu'elle peut imposer une amélioration des conditions de protection de la zone de captage, par exemple en interdisant l'agriculture ou en n'autorisant qu'un type d'agriculture spécialisée.

Stanislas BOMME précise qu'à ce jour, si l'eau en provenance du captage de Nort sur Erdre n'était pas mélangée à celles de Saffré et Mazerolles, elle serait non potable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

*- **Prend** acte du rapport sur le prix et la qualité de l'eau réalisé par ATANTIC'EAU pour l'année 2017.*

OBJET : Rapport annuel sur le service public d'assainissement collectif (STGS) - Année 2017

Vote: Pour: 18 - Contre: 0 - Abstentions: 0

En application de l'article D 2224-3 du CGCT, STGS a l'obligation de rédiger chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service et de le présenter à ses collectivités membres.

Le rapport 2017 est présenté au conseil municipal. Il fait état des éléments ci-après :

- 373 abonnés en 2017 (-1.06%)
- 54 088 m³ d'eau traités (-22.22%)
- Qualité de l'eau rejetée : conforme aux normes prescrites, les rendements d'épuration sont corrects à l'exception d'un rendement moyen sur l'azote ammoniacal.
- Nombre de branchements créés en 2017 : 0
- Tarifs 2015 : +0.15% pour les abonnements et + 0.16% pour les consommations

Préconisations d'améliorations faites par STGS :

- lagunage : prise en charge de l'élimination des nuisibles (Rats et ragondins)
- réseaux : réhabilitations de regards et chemisage ponctuel de réseau

Après avoir pris connaissance de ce document, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport 2017 sur le prix et la qualité d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal,

*- **Prend** acte du rapport annuel réalisé par STGS pour l'année 2017.*

OBJET : CIMETIERE – REGLEMENT INTERIEUR

Vote: Pour: 18 - Contre: 0 - Abstentions: 0

Madame Floranne DAUFFY, Conseillère déléguée en charge du cadre de vie, rappelle que le règlement des cavurnes, jardin du souvenir et colombarium date de 2015 ; elle précise qu'aucun règlement n'encadre l'utilisation du cimetière.

Les évolutions de la législation funéraire, des pratiques et des modes d'inhumation rendent nécessaire une rédaction d'un règlement commun à l'ensemble du cimetière (tombes, colombarium, jardin du souvenir, cavurnes), opposable aux familles titulaires de concessions ainsi qu'aux entreprises intervenant pour le compte des familles.

Sur proposition de la commission cadre de vie, Floranne DAUFFY soumet à l'approbation du Conseil municipal la nouvelle rédaction du règlement du cimetière qui entrera en vigueur au 01/01/2019 (affichage à l'entrée du cimetière, diffusion aux familles et aux sociétés de pompes funèbres). Un article sera également diffusé dans le bulletin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*- **Entérine** le règlement intérieur du cimetière, tel que proposé dans le document joint.*

Informations Communauté de Communes Erdre et Gesvres

- Transfert de la compétence assainissement à la CCEG au 01.01.2020 (Laurence GUILLEMINE).
Laurence GUILLEMINE précise que les modalités techniques et financières du futur transfert sont en cours d'étude.

- Bibliothèque – recrutement d'un bibliothécaire (poste mutualisé) (Laurence GUILLEMINE):
Laurence GUILLEMINE annonce la mutualisation d'un poste de bibliothécaire avec la Mairie de Nort sur Erdre. L'agent recruté sera mis à disposition de la bibliothèque DES TOUCHES 13h par semaine à compter du 01/05/2019. Cette mutualisation bénéficiera du soutien financier de la CCEG à hauteur de 80%.

Toutefois, Monsieur le Maire de Nort sur Erdre ayant pris acte de l'urgence à apporter un soutien à l'association Mille et une pages, il propose qu'un membre de son équipe soit mis à disposition dès le mois de février en attendant le recrutement à venir.

- PLUi (Frédéric BOUCAULT)

Frédéric BOUCAULT annonce que le PLUi a été arrêté à l'unanimité par le conseil communautaire le 28 novembre dernier.

Débute désormais la phase de consultation des PPA (Personnes publiques associées). A ce titre, le groupe de travail PLUi de la commune sera appelé à contrôler toutes les pièces du PLUi afin d'apporter ses dernières remarques.

Frédéric BOUCAULT précise que l'ensemble des documents composant le PLUi est désormais en ligne et accessible à tous depuis le site de la CCEG.

- Comité de transport scolaire (Maryse LASQUELLEC)

La compétence transport scolaire est reprise par la Région à compter de septembre 2019.

La région souhaite mettre en place une harmonisation des tarifs, qui ne sera plus fonction du quotient familial.

Par ailleurs, l'offre de services devrait être différente, notamment sur les points suivants :

- fin de la présence d'accompagnateur dans les cars
- possibilité pour un enfant de 3 ans de prendre le car
- un adulte devra impérativement être présent à l'arrêt de car pour amener ou récupérer tout enfant de moins de 9 ans.
- réduction du nombre de points d'arrêts.
- gestion quasi exclusive par internet

Le Comité propose de faire remonter son mécontentement à la région.

Informations diverses

- Décisions du Maire prises en vertu d'une délégation du Conseil municipal :

03/12/2018 : Attribution Marché Changement mât d'éclairage terrain foot stabilisé

10/12/2018 : Acceptation d'un don de l'association Les Petits Drôles pour 3550€

12/12/2018 : Lancement Marché de nettoyage des vitres

- Affaire de la Gérarderie : JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF 13/11/2018 (Laurence GUILLEMINE) :

Laurence GUILLEMINE annonce que ce dossier ayant été évoqué à de très nombreuses reprises en Conseil municipal, il convient ce jour de faire lecture du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Nantes en date du 13.11.2018.

Elle précise que le jugement dans sa totalité est consultable en Mairie.

En conclusions, le Tribunal a donné raison pour la seconde fois au Maire DES TOUCHES quant au fait d'avoir refusé le permis de construire.

Mme GUILLEMINE rappelle que Monsieur le Sous-préfet avait déjà informé les pétitionnaires que si ce permis avait été accordé, ses services l'auraient « retoqué » au titre du contrôle de légalité. Aujourd'hui, c'est la justice administrative qui confirme que Frédéric GREGOIRE a fait ce qu'il était en devoir de faire.

Corinne AVENDANO : cette position est valable dans le cadre de l'application du PLU actuel. Ce sera différent dans le cadre du PLUi ?

Laurence GUILLEMINE : Sous conditions, effectivement, le PLUi autorisera le projet.

Frédéric BOUCAULT précise que le projet devra effectivement respecter le règlement du PLUI mais également recevoir la validation (au cas par cas) de la CDPENAF (organisme qui juge au cas par cas de tous les bâtiments objet de changement de destination).

Laurence GUILLEMINE : ce bâtiment a été fléché dans le PLUI comme étant susceptible de faire l'objet d'un changement de destination mais la CDPENAF ne prendra position qu'au moment de la demande de Permis de construire.

- Dates des prochains Conseils municipaux (20h) :

1^{er} février 2019 ; 1^{er} mars 2019 ; 22 mars 2019

- Dates des prochaines commissions finances (20h):

5 février 2019 ; 19 mars 2019

- Communication (Paule DROUET):

Mise en ligne du nouveau site de la commune fin janvier/début février

- Lotissement du Pont Orioux (Stanislas BOMME) :

Construction de logements sociaux gérés par LNH : début des travaux en mars 2019 pour une livraison au 2^e trimestre 2020.

Clôture de la séance à 21h50

Avendano C.

Baron M.

Bomme S.

Bonic M.

D. Borie

Boucault F

Dauffy F.

Delarue C.

Dourneau A.

Drouet P.

Grégoire F.

Guillemine L.

Excusé

Haurais N.

Lasquelles M.

Lebacle S.

Roger J-M.

Excusé

Macé M.

Veyrand B.